



## Exéquatur d'un jugement ?????

Par **mapy94**, le **06/02/2013** à **16:59**

Bonjour,

Je suis née en France et de nationalité tunisienne. J'ai été mariée à un tunisien le mariage a eu lieu là-bas en 09/97 et j'ai depuis divorcé toujours là-bas en janvier 2008.

Aujourd'hui je vis en région parisienne avec notre fils né en 98 et je n'ai aucune preuve du divorce sur les papiers français ou ceux de mon fils...on m'a parlé d'exéquatur mais je ne sais pas comment procéder ??

Merci si quelqu'un peut m'aider ou me renseigner.

Par **NADFIL**, le **08/02/2013** à **10:26**

Auteur du message précédent.

Par **mapy4**, le **08/02/2013** à **13:49**

Merci beaucoup pour vos explications qui sont très claires. Je vais selon vos conseils voir avec le tribunal de grande instance de Creteil, dont je dépends car mon ex-mari vit toujours en Tunisie.

Cordialement